



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00863

Numéro SIREN : 800 459 745

Nom ou dénomination : 3 D PROCESS

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2017 sous le numéro de dépôt 5529

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)N° 2065-SD
(2017)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012015** et clos le **31122015** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)

si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD

si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de BordeauxAdresse du service
où doit être
déposée cette
déclaration

SIE BORDEAUX PESSAC

RUE JULES FERRY

33090 BORDEAUX CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est

différente de l'adresse du destinataire) et/ou

adresse du siège social si elle est différente du
principal établissement :Le **10 AVR. 2017**

sous le N°

A IDENTIFICATION

SAS 3 D PROCESS

3 AV DE LA GRANDE LANDE

Identification du
destinataire

33170 GRADIGNAN

80045974500017

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

fabrication pièces plastiquesSi vous avez changé d'activité, cochez la case ☐Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 15% et/ou 28%	948	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
-------------------	--	---	-----	--

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%
Plus-values exonérées art.238 quinquies		

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art.44 septies	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.CGA ☐ Visé conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

Cabinet NABET Didier

59 rue Marsan
33300 BORDEAUX

05.56.50.87.91

Comptes certifiés conformes

A le
Signature et qualité du déclarant

[illegible]

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065 (A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")		N° 2065 Bis-SD (SUITE) (2017)	
Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice		SAS 3 D PROCESS 31122015			
H DIVERS		NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION					
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)					
		Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
MVLT réalisée au cours de l'exercice					
MVLT restant à reporter					

Désignation de l'entreprise		SAS 3 D PROCESS										3 AV DE LA GRANDE LANDE										Néant ☐			
Adresse de l'entreprise		33170 GRADIGNAN																							
Numéro SIRET *		8	0	0	4	5	9	7	4	5	0	0	0	1	7										
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent *										12			
												Exercice N clos le										31122015			
												Exercice N-1 clos le										31122014			
ACTIF		Brut										Amortissements-Provisions										Net			
		1										2										3			
																						4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010									012														
		014									016														
	Immobilisations corporelles*	028									030														
	Immobilisations financières* (1)	040									042														
	Total I (5)	044									048														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050									052													
		Marchandises *	060									062													
		Avances et acomptes versés sur commandes	064									066													
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068									070										490			
			072	856								074	856									381			
		Valeurs mobilières de placement	080									082													
		Disponibilités	084	3 606								086	3 606									615			
		Charges constatées d'avance *	092									094													
		Total II	096	4 463								098	4 463									1 486			
		Total général (I + II)	110	4 463								112	4 463									1 486			
PASSIF												Exercice N										Exercice N-1			
												NET										NET			
												1										2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120									500									500					
	Ecarts de réévaluation	124																							
	Réserve légale	126																							
	Réserves réglementées*	130																							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131									132														
	Report à nouveau	134									(2 133)														
	Résultat de l'exercice	136									2 939									(2 133)					
	Provisions réglementées	140																							
	Total I	142	1 306																	(1 633)					
	Provisions pour risques et charges	154																							
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166									2 399														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	616								172	758								3 119					
		Produits constatés d'avance	174																						
	Total III	176	3 157																	3 119					
	Total général (I + II + III)	180	4 463																	1 486					
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193									(4)	Dont dettes à plus d'un an								195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197									(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *								182				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199										Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *								184				

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 3 D PROCESS		Exercice N clos le 31122015		Exercice N-1 clos le 31122014		Néant	
A - RESULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
				217	218	13 765	3 361		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	13 765	3 361			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : 6 707- immobilier :)			242	10 487	5 494		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	197	244	197				
	Rémunérations du personnel *			250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252					
	Dotations aux amortissements *			254					
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262				
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	10 684	5 494			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	3 081	(2 133)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Produits financiers		(III)	280					
	Produits exceptionnels		(IV)	290					
	Charges financières		(V)	294					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	142				
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	2 939	(2 133)		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	2 939	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	142				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	Divers* ZFA (44 quater decies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	
							Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1	352	3 081	Déficit col. 2	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * 2.133..... dont imputés sur le résultat :						360	2 133	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1	370	948	Déficit col. 2	372	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 3 D PROCESS**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	
	Autres	410		412		414	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	
	Constructions	430		432		434	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	
	Installations générales agencements divers	450		452		454	
	Matériel de transport	460		462		464	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	
Immobilisations financières		480		482		484	
TOTAL		490		492		494	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations incorporelles		500		502		504	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	
	Constructions	520		522		524	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	
	Matériel de transport	550		552		554	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	
TOTAL		570		572		574	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	
		6	7	8	9	10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme	
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦
						0 % ⑧	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591	
TOTAL					596	585	597
							599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 3 D PROCESS**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		2 133	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits imputés	983		2 133	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996		
Déficits reportables	984				IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860				Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870				V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		
					800	☐	

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		
N° du centre de gestion agréé	388		
Montant de la TVA collectée	374	2 753	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 886	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SAS 3 D PROCESS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012015		et clos le : 31122015	
Durée en nombre de mois		12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		13 765
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		13 765
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		3 780
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		3 780
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	9 985
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		0
dont apprentis	657		0
dont handicapés	651		0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		0

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 80045974500017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3 D PROCESS

ADRESSE (voie) 3 AV DE LA GRANDE LANDE

CODE POSTAL 33170 VILLE GRADIGNAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique VERGNIERES Prénom(s) LAURENT
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250
Naissance : Date 29121976 N° département 67 Commune SCHILTIGHEIM Pays FRANCE
Adresse : N° 9 Voie allée des Mésanges
Code postal 33650 Commune SAINT MEDARD D'EYRANS Pays

Titre (2) Nom patronymique WIART Prénom(s) ANGELIQUE
Nom marital VERGNIERES % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 250
Naissance : Date 24051980 N° département 33 Commune BEGLES Pays FRANCE
Adresse : N° 9 Voie ALLEE DES MESANGES
Code postal 33650 Commune ST MEDARD D'EYRANS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 80045974500017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3 D PROCESS

ADRESSE (voie) 3 AV DE LA GRANDE LANDE

CODE POSTAL 33170 VILLE GRADIGNAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 463 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **13 765 euros** et un total **charges** de **10 826 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **2 939 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2015** et finit le **31/12/2015**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2015
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL							

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2015
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement Instal technique, matériel outillage industriels Autres Instal., agencement, aménagement divers Matériel de transport Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL					

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag. Instal. technique matériel outillage industriels Instal générales Agenct aménagt divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2015	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	856	856	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		856	856	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2015	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 399	2 399		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	142	142		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	616	616		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		3 157	3 157		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		616			

ANNEXE - Elément 6.01

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros

31/12/2015

Entreprises liées

Entreprises avec un
lien de participationDettes, créances
représentées par
effets de commerce

Bilan Actif

Capital souscrit non appelé

Actif immobilisé

Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles

Avances, acomptes sur immobilisations corporelles

Participations

Créances sur participations

Prêts

Autres titres immobilisés

Autres immobilisations financières

Actif circulant

Avances, acomptes versés sur commandes

Clients et comptes rattachés

Autres créances

Capital souscrit appelé non versé

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

Bilan Passif

Dettes

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes envers établissements de crédits

Emprunts et dettes financières divers

Avances, acomptes reçus sur commandes

Dettes fournisseurs comptes rattachés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2015
Total des Produits à recevoir		

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2015

Total des Charges à payer	
---------------------------	--

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2015
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2015
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--

ANNEXE - Elément 6.13

Charges à répartir

Etat exprimé en euros	Durée amortissement ou étalement	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2015
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges différées					
Frais d'acquisition des immobilisations					
Frais d'émission des emprunts					
Charges à étaler					

--

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2015	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	1,0000	500,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		500,00	1,0000	500,00

--

3D PROCESS
Société par actions simplifiée au capital de 500,00 €
Siège social : 3 avenue de la Grande Lande
33170 GRADIGNAN
RCS BORDEAUX B 800 459 745

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2015

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967. L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 13 765 euros contre un chiffre d'affaires net de 3 361 Euros au cours de l'exercice précédent ;
Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 10 684 Euros pour cet exercice.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 10 487 Euros au 31/12/2015.
- Impôts, taxes et versements assimilés ressortent à 197 Euros au 31/12/2015.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à 3 081 Euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 2 939 Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons une amélioration du chiffre d'affaires.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

A v
L v

ACTIVITES DES FILIALES

Néant

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

PRISES DE PARTICIPATIONS

Néant

PRISES DE CONTROLE

Néant

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Néant

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 du dit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Madame Angélique VERGNIERES : 25 actions sur 50

Monsieur Laurent VERGNIERES : 25 actions sur 50

OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Néant

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/012/2015 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les créances et disponibilités nettes sont de 4 463 Euros.

Au Passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à 1 306 Euros.
- Les emprunts et dettes ressortent à 3 157 Euros.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 13 765 Euros au 31/12/2015.

Le résultat d'exploitation s'établit à 3 081 Euros au 31/12/2015.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2015 fait ressortir un bénéfice de 2 939 Euros.

Le Conseil propose d'affecter ce résultat de la façon suivante:

- A l'apurement des pertes antérieures pour un montant de 2 133 Euros
- A la réserve légale, la somme de 50 Euros
- Le solde aux autres réserves, soit la somme de 750 Euros

AV
LV

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale rappelle également que s'agissant du deuxième exercice, aucun dividende n'a pu être versé antérieurement.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas de charge correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Bordeaux

Le 26/06/2016

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a long horizontal stroke and a small flourish at the end.

3D PROCESS
Société par actions simplifiée au capital de 500,00 €
Siège social : 3 avenue de la Grande Lande
33170 GRADIGNAN
RCS BORDEAUX B 800 459 745

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale entérine les comptes de ce deuxième exercice, clos le 31/12/2015, faisant ressortir un bénéfice de 2 939 Euros.

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- A l'apurement des pertes antérieures pour un montant de 2 133 Euros
- A la réserve légale, la somme de 50 Euros
- Le solde aux autres réserves, soit la somme de 750 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale rappelle également que s'agissant du deuxième exercice, aucun dividende n'a pu être versé antérieurement.

Pour copie certifiée conforme
Le Président



CABINET Didier NABET
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
59, rue Marsan
33300 BORDEAUX
Tél. 05 56 50 87 91 - Fax 05 56 50 87 83

**Monsieur le Greffier
du Tribunal de commerce de
Bordeaux
14 place Bourse
33000 Bordeaux**

Le 20/03/2017

Objet : Dépôt des comptes annuels
de l'exercice clos le 31/12/2015
SAS 3 D PROCESS

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31/12/2015,
- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2015,
- la proposition d'affectation du résultat,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président